



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
12 novembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 11.6

Réfection du système
d'éclairage de la Salle des
Fêtes

L'an deux mille dix-huit et le 19 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les appareils d'éclairage de la Salle des Fêtes (très consommateurs d'énergie et difficilement accessibles pour le remplacement des lampes usagées) par des gamelles LED.

Un devis établi par l'entreprise ERD domiciliée à EAUNES (Haute-Garonne) propose cette prestation pour un montant de **TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEIZE EUROS HORS TAXES (3 876.00 € HT)** ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents,

- de remplacer les appareils d'éclairage de la Salle des Fêtes pour un montant de **TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEIZE EUROS HORS TAXES (3 876.00 € HT)** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise ERD
- d'inscrire la dépense sur le Budget Communal, en section d'investissement, compte 2313.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **23 novembre 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **22 novembre 2018**

Le Maire,

Christian SANS

